

10/11/2009



Communiqué de presse AG/PAL/1138

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

LE COMITÉ DES DROITS PALESTINIENS DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS ET AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES D'APPUYER SES TRAVAUX, CEUX DE LA DIVISION ET DU DPI SUR LA QUESTION DE PALESTINE

L'Observateur permanent de la Palestine met en garde contre l'escalade des tensions à Jérusalem-Est

Le Comité pour l'exercice des droits palestiniens a approuvé, ce matin, quatre projets de résolution relatifs à la question de Palestine. Ces textes seront soumis ultérieurement pour adoption à l'Assemblée générale*.

Comme les années précédentes, trois des quatre projets de résolution portent sur les travaux du Comité, de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et sur le Programme d'information spécial du Département de l'information (DPI) du Secrétariat sur la question de Palestine. Ces textes demandent que l'ensemble des Gouvernements et des organisations internationales intensifient leur coopération avec les institutions concernées dans les activités que celles-ci mènent pour promouvoir le règlement pacifique de la question de Palestine.

Le quatrième projet de résolution, intitulé précisément « Règlement pacifique de la question de Palestine », appelle, en outre, les parties israélienne et palestinienne à honorer leurs obligations, en vertu notamment de la Feuille de route, afin de créer les conditions nécessaires à la reprise de négociations dans les meilleurs délais. Le texte souligne également qu'il est urgent que les reconstructions reprennent dans la bande de Gaza et appelle Israël, « la puissance occupante », à mettre fin aux mesures illégales ainsi qu'aux provocations dans et autour de Jérusalem-Est.

L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, s'est justement attardé sur la « situation explosive » qui règne dans la Ville sainte. Il a estimé que le Conseil de sécurité, comme l'Assemblée générale, devraient débattre de cette question. « C'est dans cet esprit, qu'en plus des nombreuses lettres adressées au Président du Conseil et au Secrétaire général de l'ONU, nous avons invité la semaine dernière des membres de familles palestiniennes de Jérusalem-Est récemment évincées de leur foyer à venir témoigner de leur situation au Siège de l'ONU à New York », a ajouté M. Mansour. Il a indiqué que ces personnes avaient été expulsées afin d'être remplacées presque immédiatement par des colons israéliens. La poursuite « et même l'intensification des activités illégales israéliennes dans la zone pourrait avoir des conséquences dramatiques dans les jours et semaines à venir en cas d'escalade des tensions », a-t-il estimé.

M. Mansour a ensuite exprimé la déception de l'Autorité palestinienne, un an après l'espoir né de l'élection du Président des États-Unis, M. Barack Obama. « Aujourd'hui, force est de constater que la nouvelle Administration des États-Unis traite toujours de la même manière avec le Gouvernement israélien qui, en refusant de geler ses activités de peuplement, continue de saper le processus de paix. »

Il a déclaré que c'est cette même attitude qui avait conduit le processus d'Annapolis à l'échec, l'objectif d'Israël étant, selon M. Mansour, « de ramener les négociations à la case départ ». Il a indiqué que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, venait d'annoncer qu'il ne se représenterait pas lors de nouvelles élections, « car sa frustration l'emporte désormais sur l'espoir. Il reste peut-être aux acteurs clés du dossier à tenter de lui faire changer d'avis », a dit M. Mansour.

L'Observateur permanent de la Palestine a, par ailleurs, remercié tous les participants aux débats du Conseil de sécurité du 14 octobre et des 4 et 5 novembre de l'Assemblée générale consacré au rapport Goldstone sur les crimes de guerre commis par Israël et le Hamas à Gaza, l'hiver dernier. « Nous continuerons à demander au Conseil de sécurité qu'il se saisisse de ce document important et qu'il assume ses responsabilités. L'Autorité de la Palestine s'est engagée à mettre en œuvre pleinement les recommandations formulées dans ce document », a poursuivi Riyad Mansour. Évoquant le projet de résolution adopté par l'Assemblée générale sur les événements à Gaza, M. Mansour a fait savoir que l'Autorité palestinienne et ses partenaires avaient commencé de travailler avec la Suisse à l'organisation d'une conférence des Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève.

Pour sa part, l'Administrateur de programme au Service chargé de l'évaluation à la suite des conflits et des stratégies de gestion des catastrophes au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Muralee Thummarukudy, a fait un exposé sur la situation de l'environnement à Gaza après les hostilités de l'année dernière. Il a notamment attiré l'attention sur le fait que la démolition de quelque 2 000 bâtiments avait des conséquences particulièrement graves sur la santé publique, « près d'un an après le conflit. »

« Les tonnes de débris, qui contiennent d'importantes quantités d'amiante et autres produits toxiques, qui ne peuvent être nettoyés faute d'équipements et d'installations adéquats, empoisonnent littéralement la bande de Gaza », a-t-il déclaré. Le représentant du PNUE a aussi indiqué que les terres cultivables avaient été inondées par les eaux usées sur une surface de 55 000 mètres carrés. « Les rares centrales d'épuration qui fonctionnent encore sont défectueuses, c'est pourquoi, les habitants de Gaza n'ont pas d'autres choix que de déverser leurs eaux usées directement dans la mer Méditerranée, ce qui cause l'apparition d'algues toxiques et provoque l'intoxication des poissons », a fait remarquer M. Thummarukudy.

Le représentant du PNUE a également indiqué que le couvert végétal avait été très endommagé par le mouvement des chars, « ce qui a provoqué une augmentation de la salinité des eaux souterraines rendant l'eau imbuvable ou inutilisable pour la culture des arbres fruitiers. » « Si nous voulons restaurer l'environnement durable à Gaza, la communauté internationale devra déboursier 1,5 milliard de dollars », a conclu M. Thummarukudy, qui a assuré que les solutions techniques existent en vue de réparer les dommages causés et refaire de la bande de Gaza un lieu de vie salubre.

En fin de séance, le Président du Comité, M. Paul Badji, a annoncé que le Comité tiendrait une réunion extraordinaire pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le lundi 30 novembre 2009, de 10 heures à 13 heures, dans la salle du Conseil de tutelle. Il a aussi invité tous les États Membres à participer activement au débat qu'organisera, à la même période, l'Assemblée générale sur la question de Palestine, et à l'occasion duquel devraient être adoptés les projets de résolution du Comité.

* Les projets de résolution seront publiés dans les six langues officielles à une date ultérieure.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel